

RÉPUBLIQUE DE CORÉE 2016 LIBERTÉ RELIGIEUSE INTERNATIONALE RAPPORT

Résumé exécutif

La constitution garantit la liberté religieuse et interdit la discrimination fondée sur la religion. Watchtower International, affiliée aux Témoins de Jéhovah

Selon une organisation non gouvernementale (ONG), 495 Témoins de Jéhovah étaient en prison pour objection de conscience au service militaire, et 367 autres étaient en procès et 41 faisaient l'objet d'une enquête en août, soit une augmentation par rapport au nombre total de cas par rapport à l'année précédente. Cependant, deux autres tribunaux de district s'est prononcé en faveur de la reconnaissance des droits des objecteurs de conscience et a formellement demandé à la Cour constitutionnelle de réexaminer la constitutionnalité de la loi sur le service militaire concernant l'objection de conscience. Les groupes religieux et les ONG attendent que la Cour constitutionnelle rende un arrêt en 2017. Pour la première fois, une cour d'appel s'est également prononcée en faveur de la reconnaissance des droits des objecteurs de conscience ; le gouvernement a annoncé son intention de faire appel de cette décision devant la Cour suprême.

Amnesty International a mené une enquête en avril qui a révélé que 70 pour cent des personnes interrogées étaient favorables à la mise en place d'un service alternatif pour les objecteurs de conscience. Les chefs religieux se réunissaient régulièrement pour promouvoir l'harmonie interreligieuse.

Les responsables de l'ambassade américaine ont discuté de questions liées à la liberté religieuse, notamment de l'emprisonnement des objecteurs de conscience, avec des représentants du gouvernement, des représentants d'ONG et des chefs religieux.

Section I. Démographie religieuse

Le gouvernement américain estime la population totale à 50,9 millions (estimation de juillet 2016). Selon un recensement de 2016 publié par le Service coréen d'information statistique, environ 16 % de la population est bouddhiste ; 20 pourcentage de protestants ; 8 pour cent catholiques romains; et 56 pour cent déclarent non croyance religieuse. Le recensement dénombre les membres des Témoins de Jéhovah, de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (Mormons), des Adventistes du septième jour et de la Fédération des familles pour la paix mondiale et l'unification (Église de l'Unification) comme protestants. Les adeptes de tous les autres groupes religieux, y compris le bouddhisme Won, le confucianisme, le Jeongsando, le Cheongyo, le Daejonggyo, le Daesun Jinrihoe et l'islam, constituent ensemble moins de 1 % de la population. Il existe une petite population juive composée presque entièrement d'expatriés. La population musulmane est estimée à 135 000 personnes, dont environ

100 000 personnes composées d'expatriés et de travailleurs migrants, selon la Fédération musulmane coréenne.

Section II. Statut du gouvernement concernant le respect de la liberté religieuse

Cadre juridique

La Constitution stipule que tous les citoyens jouissent de la liberté de religion et qu'il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur la religion dans la vie politique, économique, sociale ou culturelle. Les libertés inscrites dans la Constitution ne peuvent être restreintes par la loi que lorsque cela est nécessaire pour la sécurité nationale, l'ordre public ou le bien-être public, et aucune restriction ne peut violer « l'aspect essentiel » de la liberté. La constitution stipule que la religion et l'État doivent être séparés. Le Bureau des affaires religieuses du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme est chargé de promouvoir le dialogue et la compréhension interreligieux en soutenant les activités de collaboration entre diverses religions.

La loi exige le service militaire pour pratiquement tous les citoyens de sexe masculin âgés de 20 à 30 ans. Le service militaire dure entre 21 et 24 mois, selon le secteur de service. La loi n'autorise pas le service de remplacement ni les objecteurs de conscience, qui peuvent être condamnés à une peine d'emprisonnement maximale de trois ans pour s'être abstenus d'effectuer le service. Les objecteurs de conscience condamnés à plus de 18 mois de prison sont exemptés de toute obligation de service militaire et de service de réserve, et ne sont pas soumis à d'autres amendes ou autres sanctions.

Ceux qui accomplissent leur service militaire et deviennent ensuite objecteurs de conscience sont passibles d'amendes pour non-participation aux exercices obligatoires du service de réserve. L'obligation du droit de réserve dure huit ans et il y a plusieurs exercices de droit de réserve par an. Les amendes varient selon les juridictions, mais s'élèvent généralement en moyenne à 200 000 wons coréens (KRW) (166 dollars) pour la première condamnation. Les amendes augmentent de 100 000 à 300 000 KRW (83 à 249 dollars) pour chaque condamnation ultérieure. La loi plafonne l'amende à 2 000 000 KRW (1 662 \$) par condamnation. Les tribunaux ont la possibilité, au lieu d'imposer des amendes, de condamner les personnes considérées comme des récidivistes à des peines de prison ou à des peines de prison avec sursis allant d'un jour à trois ans.

La loi autorise les groupes religieux à s'enregistrer en tant que personnes morales après avoir obtenu l'autorisation de leur gouvernement local. Les documents d'enregistrement certifiant l'organisation en tant que groupe religieux peuvent varier selon le gouvernement local ; par exemple, le gouvernement métropolitain de Séoul exige qu'un groupe soumette une demande de

l'autorisation de constituer l'organisation en tant que personne morale, un prospectus de l'organisation religieuse, les informations personnelles du fondateur du groupe, des lignes directrices et des règlements définissant l'objet et les activités du groupe, le procès-verbal de la première réunion du groupe et une liste des dirigeants et des employés. Pour bénéficier d'avantages fiscaux, y compris l'exonération des taxes d'acquisition ou d'enregistrement lors de l'achat ou de la vente de biens destinés à être utilisés à des fins religieuses, les organisations doivent soumettre à leur gouvernement local leur enregistrement en tant que personne morale religieuse et à but non lucratif, une demande d'exonération fiscale locale et un contrat constatant l'acquisition ou la vente d'un bien. Les chefs religieux et les praticiens individuels peuvent bénéficier d'avantages fiscaux sur leur revenu annuel gagné sur présentation des reçus de dons faits à des organisations religieuses. Toutefois, en décembre, une révision de la Loi de l'impôt sur le revenu a fait en sorte que ces avantages fiscaux ne soient plus disponibles à compter de janvier 2018.

Le Bureau des affaires religieuses du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme gère les relations avec des groupes religieux à grande échelle présents dans tout le pays, tels que l'Ordre Jogye du bouddhisme coréen et le Conseil chrétien de Corée.

Le gouvernement n'autorise pas l'enseignement religieux dans les écoles publiques. Les écoles privées sont libres de mener des activités religieuses.

La loi sur la préservation prévoit des subventions gouvernementales aux biens culturels historiques, notamment aux temples bouddhistes, pour leur préservation et leur entretien.

Le pays est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Pratiques gouvernementales

Le gouvernement a arrêté et emprisonné des objecteurs de conscience au service militaire. La plupart des objecteurs de conscience ont refusé le service militaire pour des raisons religieuses. Le nombre d'objecteurs de conscience refusant le service militaire pour des raisons non religieuses est également en augmentation, selon des ONG locales, des avocats et des groupes religieux. Les tribunaux ont condamné la plupart des objecteurs de conscience à 18 mois de prison. Bien qu'absous de tout engagement militaire supplémentaire après avoir purgé une peine de prison, les objecteurs de conscience avaient toujours un casier judiciaire susceptible d'affecter leurs futures opportunités d'emploi, y compris des limitations en matière d'exercice de fonctions publiques ou de travail en tant que fonctionnaire. Watchtower International, une ONG affiliée aux Témoins de Jéhovah, a rapporté qu'en août, 495 Témoins de Jéhovah étaient en prison pour objection de conscience au service militaire, et 367 autres étaient en procès et 41 faisaient l'objet d'une enquête. Le nombre total de cas (903) était supérieur aux 823 cas de 2015.

Watchtower International estime que depuis 1950, plus de 19 000 personnes les objecteurs de conscience ont purgé des peines de prison dans le pays à la fin de l'année. À la fin de l'année, l'Ordre Jogye du bouddhisme coréen a déclaré qu'il y avait deux objecteurs de conscience bouddhistes.

En juin et août, les tribunaux de district d'Incheon et de Cheongju ont déclaré deux objecteurs de conscience Témoins de Jéhovah non coupables d'avoir violé la loi sur le service militaire. En annulant l'appel du gouvernement contre une décision de non-culpabilité rendue en mai 2015 par un tribunal de district local, la Cour d'appel de Gwangju est devenue en octobre la première haute cour à se prononcer en faveur des objecteurs de conscience en confirmant la décision d'acquiescement antérieure et en annulant également les condamnations contre deux autres objecteurs de conscience. Le ministère de la Défense nationale a déclaré qu'il ferait appel des trois cas devant la Cour suprême. À la suite de plusieurs décisions rendues ces dernières années par des tribunaux inférieurs déclarant les objecteurs de conscience « non coupables » de violation de la loi sur le service militaire, la Cour constitutionnelle a continué à examiner formellement la constitutionnalité de la loi. agir en matière d'objection de conscience. Les groupes religieux et les ONG attendaient que la Cour constitutionnelle rende un arrêt en 2017. En réponse à des demandes similaires auprès des tribunaux inférieurs les années précédentes, la Cour constitutionnelle a statué en 2004, puis à nouveau en 2011, que la loi sur le service militaire était constitutionnelle en ce qui concerne l'objection de conscience.

En mai, un tribunal de Séoul a autorisé un théâtre appartenant à la chaîne de télévision publique Korean Broadcasting System à annuler quatre spectacles de la compagnie des arts du spectacle Shen Yun, associée au Falun Gong ; Le Falun Gong est interdit en Chine. La décision a annulé une décision rendue par le même tribunal en avril. L'annulation du théâtre est intervenue après qu'il aurait reçu une lettre de l'ambassade chinoise ; selon les représentants de Shen Yun, la décision du tribunal a pris en considération les « pertes énormes » potentielles pour le diffuseur si la Chine révoquait ses droits de diffusion là-bas.

Section III. Statut du respect sociétal de la liberté religieuse

La Commission nationale des droits de l'homme (NHRC) a signalé 16 cas de discrimination religieuse sur le lieu de travail au cours de l'année. Des pétitions ont été déposées pour diverses formes de discrimination, telles que le licenciement pour des raisons religieuses ou le fait qu'un employeur organise des examens ou des événements lors de fêtes religieuses. La NHRC a déclaré qu'elle ne pouvait pas fournir de détails sur les affaires en cours faisant l'objet d'une enquête.

L'opinion publique sur l'objection de conscience a varié au fil des années, mais des sondages récents ont systématiquement montré un soutien du public à l'idée d'offrir des services alternatifs aux objecteurs de conscience. En avril, Amnesty International a mené une enquête téléphonique auprès de 1 000 adultes dans tout le pays et a constaté que 70 pour cent des personnes interrogées étaient favorables à la mise en œuvre d'un service alternatif pour les objecteurs de conscience. Cela concorde avec des sondages similaires menés précédemment par Gallup Corée en 2013, dans lesquels 68 % des personnes interrogées soutenaient le service alternatif.

D'éminents chefs religieux se réunissaient régulièrement en privé et sous les auspices du gouvernement pour promouvoir la liberté religieuse, la compréhension mutuelle et la tolérance. La Conférence coréenne des religions pour la paix (KCRP) a accueilli des chefs religieux de diverses confessions lors d'événements religieux tout au long de l'année, notamment des séminaires, des expositions, des spectacles artistiques et culturels et des échanges interconfessionnels pour promouvoir la liberté religieuse, la réconciliation et la coexistence entre les religions. En juin, le KCRP a célébré son 30^e anniversaire avec une conférence qui a réuni des dirigeants de sept groupes religieux différents pour discuter de leur rôle dans la résolution de problèmes locaux et mondiaux allant du chômage des jeunes à la protection de l'environnement. La Division des affaires religieuses du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme a soutenu ces efforts avec un financement de 16,4 milliards KRW (13,6 millions de dollars), dont 7 milliards KRW (5,8 millions de dollars) ont été spécifiquement alloués au financement d'événements et d'activités religieux.

Section IV. Politique du gouvernement américain

Les responsables de l'ambassade américaine ont régulièrement contacté le gouvernement – y compris le ministère des Affaires étrangères ; le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme ; le ministère de la Justice ; et les membres de l'Assemblée nationale – sur la liberté religieuse et la tolérance, y compris l'objection de conscience pour des motifs religieux.

Les agents de l'ambassade ont rencontré des membres de divers groupes religieux et ONG y compris des associations représentant les protestants, les catholiques, les bouddhistes, Confucianistes, musulmans, témoins de Jéhovah, Cheondogyo et religions autochtones, pour discuter de l'état de la liberté religieuse et des préoccupations concernant l'emprisonnement des objecteurs de conscience.